

INTRODUCTION

A l'échelle du massif landais, il est important de respecter et de maintenir l'équilibre entre l'évacuation nécessaire des surplus d'eau en hiver et le maintien d'un niveau de nappe suffisant en été.

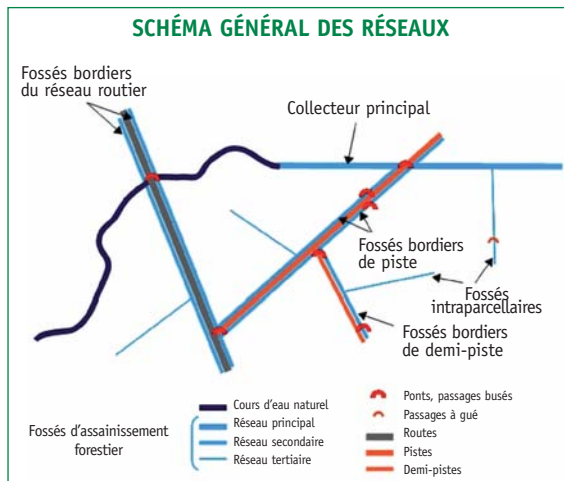
Essentiel en lande humide pour l'installation et la stabilité des peuplements, il est important de vérifier le bon fonctionnement du réseau de drainage. Il doit être effectué une saison avant les travaux du sol et si possible être **conçu collectivement** avec les propriétaires situés en aval.

Dans les cas où le drainage est techniquement difficile ou économiquement impossible, il est quelquefois préférable de s'abstenir de reboiser.

FOSSES : 4 PARAMÈTRES IMPORTANTS

Les fossés à ciel ouvert restent le moyen le plus efficace et économique pour évacuer le surplus d'eau sur les terrains sableux. Sur ce substrat très perméable, les réactions suite à l'assainissement sont souvent rapides.

Les caractéristiques techniques du fossé demandent à être définies précisément afin de gérer au mieux l'eau restante dans la parcelle et éviter le début d'érosion régressive sur des fossés à fort débit ou à forte pente. Nous parlons dans les lignes qui suivent du **réseau de fossés intra-parcellaire dit "tertiaire"**.



> Le sens d'écoulement

Le sens d'écoulement naturel des eaux s'observe facilement après des périodes pluvieuses ou à défaut avec un relevé topographique.

ATTENTION : sur certaines parcelles relativement plates, un relevé topographique fin demeure obligatoire !

> La pente du fossé

Lorsque vous ouvrez ou reprofilez un fossé, vous devez tenir compte de son profil en long et respecter la règle des 2 ‰ (2 mm pour 1 m).

Les sols sableux sont très fragiles, du fait de la faible cohésion entre les grains de sable et l'eau peut provoquer un phénomène d'érosion très rapide. Ceci se traduit par un déplacement important de sable de l'amont vers l'aval et le lit se surcreuse spontanément ensuite jusqu'à obtention d'un profil d'équilibre. Des variations rapides de débit, que l'on connaît régulièrement après de fortes pluies, favorisent ces

phénomènes d'érosion et une pente supérieure à 2 ‰ augmente fortement le risque. **Il est toujours conseillé d'effectuer un relevé de niveaux.**

> La profondeur

Sur une parcelle très plate, elle ne devrait jamais excéder **60 cm**. A cette profondeur, le rabattement superficiel de la nappe est suffisant pour permettre l'installation des plants. Cependant, les parcelles ont plus souvent une topographie oscillante que plane, obligeant à surcreuser quelques zones au-delà de cette valeur.

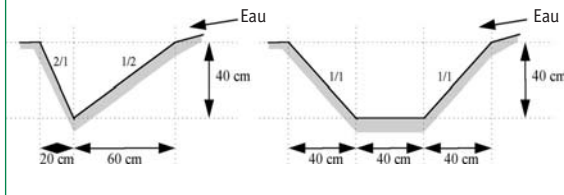
Lorsque vous ouvrez ou reprofilez un fossé, vous devez opérer de l'aval vers l'amont afin d'adapter la profondeur au collecteur.

> Le profil en coupe

Il doit tenir compte de la fragilité du substrat, une coupe trop abrupte provoquera un éboulement des flancs. Dans la plupart des cas, les travaux sur les fossés sont réalisés avec des godets trapézoïdaux qui respectent une pente autour de 45°. Après travaux, le fossé va naturellement se combler par glissement d'une partie de ses flancs et perdre autour de 5 cm de profondeur. La végétation qui va coloniser les pentes permettra la tenue de ce profil dans le temps. Cependant, le développement de végétation ligneuse, notamment des arbres de grande hauteur, peut finalement aggraver le risque d'éboulement.



2 EXEMPLES DE PROFILS EN COUPE DE FOSSÉS



Les abords des fossés doivent être dégagés de toute végétation forestière pour permettre l'accès des engins d'entretien.

Quelques conseils

- > Une limite de parcelle n'est pas nécessairement l'emplacement idéal d'un fossé.
- > Eviter de se raccorder à un réseau déjà existant sans vérification préalable car cela peut conduire à travailler à contre-pente.
- > Eviter de créer une chute d'eau sur le profil en long du fossé et au niveau du raccordement avec les fossés préexistants (en amont ou en aval).
- > Dans les secteurs à risques, relever la pente à l'aide d'outils topographiques.
- > Ne pas hésiter à faire réaliser un relevé topographique qui permettra de définir au mieux les profondeurs aux points remarquables du tracé.
- > Ne pas se baser sur la profondeur d'un ou des fossés déjà existants.
- > Ne pas désherber chimiquement un fossé (incompatible avec les engagements PEFC).
- > Ne pas laisser la végétation ligneuse s'installer sur les berges des fossés.

LES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT

ATTENTION : les ouvrages de franchissement **ne sont pas éligibles** aux aides du plan chablis mis en place suite à la tempête Klaus.

Les franchissements sont nécessaires pour pénétrer dans les parcelles : exécution des travaux forestiers, lutte contre le feu... L'intervalle maximum entre deux ouvrages, sur un même fossé ne doit pas dépasser 500 mètres. Bien réalisés, ils permettent aussi d'éviter les dégradations des fossés.

> Les passages busés

C'est le moyen le plus sûr pour le franchissement en toute saison et par tous les types de véhicules. Il est important de bien identifier le débit potentiel du fossé pour dimensionner en conséquence le diamètre des buses. **Les diamètres** les plus courants dans ce type d'ouvrage se situent **entre 400 et 500 mm**. La longueur des passages doit être au minimum de **7 mètres à 7,50 mètres** (3 buses) pour les ouvrages bénéficiant d'aides publiques (hors plan chablis).

ATTENTION : lors de la pose de passages busés, il faut éviter de créer une chute d'eau en sortie de buse : une "marmite" peut se creuser et provoquer à la longue un affaiblissement de l'ouvrage. Un enfouissement léger de la buse peut éviter ce désagrément.

REMARQUE : on peut profiter de la longueur de la buse, pour appliquer une pente supérieure à la norme (2 ‰) afin de rattraper un niveau.

> Les passages à gué

Ce moyen est de plus en plus délaissé car son franchissement est souvent compliqué pour les petits véhicules. Il faut choisir un endroit le plus plat possible ou à très faible pente. Un léger élargissement du lit en amont et aval du passage est nécessaire pour ralentir le courant et éviter l'érosion. Des pieux et une tresse végétale ou bien un rideau de palplanches peuvent contribuer à stabiliser le passage en bordant en amont et aval la bande de roulement qui peut être empierrée si besoin. Il convient d'éviter de provoquer une chute d'eau en aval.



- > Si vous avez un ou des doutes,
- > Si vous intervenez sur un cours d'eau,
- > Si vous créez de nouveaux réseaux,

Prenez contact avec votre conseiller !

Toute personne jugée responsable d'atteinte aux intérêts protégés par la Loi sur l'Eau peut être condamnée par le Tribunal Correctionnel (jusqu'à 75 000 euros d'amende et/ou 2 ans d'emprisonnement !).